

## France 2030

### Appel à Projets

#### « Un océan de solutions »

#### Compte-rendu des 3 sessions de travail du jury

25 novembre 2021 – 11-12-13 janvier 2022 – 8-9-10 février 2022

#### Table des matières

1. PARTICIPANTS AUX REUNIONS	2
2. DOSSIERS REÇUS ET RECEVABILITE	2
3. COMPOSITION DU JURY	2
4. DOCUMENTS FOURNIS AUX MEMBRES DU JURY	3
5. PROCESSUS D’EVALUATION ET SON DEROULEMENT	3
a. Déroulement de la première réunion du jury (25 novembre 2021)	3
b. Organisation générale du travail	4
c. Déroulement des évaluations (11-12-13 janvier 2022)	5
d. Déroulement des auditions (8-9-10 février 2022)	6
6. RESULTATS	7
7. BILAN GENERAL DE LA SELECTION DE L’AAP UN OCEAN DE SOLUTIONS	7
8. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS	7

## 1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en Annexe 1.

Etaients présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance du jury : Tarik Meziane en tant que responsable scientifique, Federica De Marco en tant que chargée de projets scientifiques.

## 2. Dossiers reçus et recevabilité

Les 22 projets déposés avant la date limite de clôture de l'appel ont été confirmés recevables pour une évaluation. Les 22 projets ont en effet répondu aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel et ont poursuivi le processus d'évaluation.

Les 22 projets couvrent 6 sur 7 défis adressés par l'appel à projets.

## 3. Composition du jury

Le jury était composé de 11 membres étrangers choisis pour leur expérience dans le domaine de l'océanographie dans la recherche académique et/ou la direction de structures de recherche, la conduite de grands projets, leur implication dans des instances scientifiques nationales ou/et internationales. Chaque membre du jury, informé des enjeux du PPR, a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à projets, (ii) à l'intégralité des dossiers concernant les projets, (iii) lors de la seconde session du comité aux rapports des autres membres du jury. La Présidente et la Vice-Présidente avaient également accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet.

*Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité*

Les éventuels conflits d'intérêt potentiels ont été gérés selon les règles d'usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le/les projets avec risque de conflit d'intérêt.

La présidence et la vice-présidence ont été assurées par Mme Monika Rhein (*Oceanography, University of Bremen, Allemagne*) et Mme Rachel Tiller (*SINTEF Ocean AS, Trondheim, Norvège*).

A noter que tous les membres du comité de sélection ayant accepté de participer à l'évaluation des projets ont signé un Accord de Confidentialité. Au moment de la constitution du comité, deux membres présentaient un conflit d'intérêt avec des équipes de recherche françaises.

Pour chaque projet il a été proposé de solliciter un ou plusieurs experts externes, afin d'apporter un avis complémentaire, jugé nécessaire par les membres du jury.

Les experts externes ont été choisis pour leur spécialisation thématique par rapport aux projets attendus. Tout comme les membres du jury, les experts externes ont signé un Accord de

Confidentialité. Aucun des experts externes ne présentaient de risque de conflit d'intérêt pour le projet qui leur était attribué.

#### 4. Documents fournis aux membres du jury

Chaque membre du jury, informé des enjeux de l'AAP, a eu accès : (i) au texte de l'appel à projets (version anglaise) et (ii) aux dossiers concernant l'ensemble des projets (à savoir les projets scientifiques, les listes de publications, les documents administratifs et financiers et les lettres d'engagement des partenaires affiliés aux projets). Les personnes ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux dossiers des projets concernés.

Après la 1<sup>ère</sup> réunion, chaque membre du jury a eu accès (i) aux évaluations rendues par les experts externes concernant leurs dossiers, et (ii) lors de la deuxième session du comité, à l'intégralité des dossiers des projets et des rapports des autres membres du jury. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux évaluations des projets concernés.

Outre le texte de l'appel à projets lui-même, les experts externes, quant à eux, avaient uniquement accès au projet qu'ils avaient à évaluer.

#### 5. Processus d'évaluation et son déroulement

##### a. Déroulement de la première réunion du jury (25 novembre 2021)

Le jury s'est réuni une première fois le 25 novembre 2021 pour organiser la répartition des dossiers et fixer les règles de fonctionnement du processus de sélection. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le comité s'est déroulé en mode hybride, un membre en présentiel et 10 membres en visioconférence via l'application Webex.

En ouverture de séance, des représentants du SGPI (Secrétariat General pour l'Investissement), et du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), ont fait une présentation orale du PPR Océan et Climat (Programme Prioritaire de Recherche) et de l'appel « Un océan de solutions ». Ils ont ensuite répondu aux différentes questions posées par les membres du jury.

Grâce aux résumés fournis par les candidats, l'ensemble des membres du jury avait pris connaissance de l'ensemble des projets au préalable. Ils ont dès lors pu se positionner sur les

projets qu'ils étaient en mesure d'évaluer selon leurs compétences (envoi des résumés à tous les membres à la clôture de la soumission de l'appel et 6 jours avant le 1<sup>er</sup> comité).

Pour chaque projet, trois évaluateurs (aussi désignés rapporteurs) ont été désignés parmi les membres du jury. Chaque membre du jury a été amené à évaluer entre six et sept projets, permettant ainsi une base de comparaison inter-projets satisfaisante à ce niveau.

## **b. Organisation générale du travail**

Chaque membre du comité avait un mois et demi pour analyser les projets qui lui avaient été attribués. Ils devaient remplir une grille d'évaluation définie selon 5 points essentiels énoncés dans l'appel à projets et qui formaient les trames du document de soumission et de la grille d'évaluation.

### **1. Excellence et ambition scientifique :**

- Pertinence de la proposition au regard du ou des défis et zones géographiques visés
- Clarté des objectifs et des hypothèses de travail
- Caractère novateur, ambition, originalité, rupture méthodologique ou conceptuelle du projet par rapport à l'état de l'art
- Capacité à produire des publications de haut niveau
- Pertinence de recherches trans- et interdisciplinaires
- Pertinence des approches de co-construction et de liens science-société

### **2. Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance :**

- Qualité du responsable scientifique et technique du projet : capacité à coordonner des consortia pluridisciplinaires et ambitieux, parcours académique, reconnaissance internationale
- Qualité et complémentarité du consortium scientifique au regard des objectifs du projet
- Équilibre des genres pour les participations et responsabilités, et équilibre des âges pour les participations
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés (y compris ceux demandés dans le cadre du projet) par rapport aux objectifs visés
- Pertinence du calendrier (notamment dans le cadre de projets longs de 6 ans), gestion des risques scientifiques et solutions alternatives, crédibilité des jalons proposés
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, animation, mise en place de comités consultatifs, etc)

- Qualité des outils, méthodes favorisant la collaboration scientifique (notamment l'interdisciplinarité)
- Qualité des outils, méthodes favorisant la collaboration avec les parties prenantes et les publics (notamment la transdisciplinarité)

### 3. Impact et retombées du projet :

- Structuration d'une communauté scientifique nationale, amélioration du leadership dans le contexte scientifique européen et international
- Impacts économiques et sociétaux, contribution au développement de solutions en réponse aux enjeux sociétaux dans les zones prioritaires du PPR
- Stratégie de diffusion (in itinere et ex post) et de valorisation des résultats, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique
- Proposition d'outils et d'approches en appui aux politiques publiques et décisionnelles
- Appropriation des connaissances et enjeux par les parties prenantes et la société
- Mise en place d'outils d'évaluation des impacts et retombées du projet (e.g., indicateurs quantitatifs de performances (KPIs) correspondant aux impacts ciblés)

Pour chacune de ces rubriques, les évaluateurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles de chaque projet. Des notes d'évaluation devaient être attribuées pour chaque critère d'évaluation allant de 1 (Insuffisant) à 5 (Very good) ainsi qu'une appréciation générale allant de A (Outstanding) à C (Poor), (*A = très bien : traite avec succès tous les aspects des critères d'évaluation ; certaines améliorations sont encore possibles ; B = satisfaisant : satisfait globalement aux critères d'évaluation mais il y a de sérieuses faiblesses ; C = médiocre : a des faiblesses majeures qui ne permettent pas de l'envisager pour un financement*). Les membres du jury devaient réaliser leurs évaluations sur le site de l'ANR avant une date définie. A partir de cette date et une fois toutes les évaluations effectuées, tous les membres pouvaient consulter les évaluations des autres membres du jury en préparation du second comité.

#### c. Déroulement des évaluations (11-12-13 janvier 2022)

Le comité s'est réuni en visioconférence le 11-12-13 janvier 2022 pour discuter des projets sur la base des évaluations et définir la liste des projets qu'il souhaitait auditionner.

La seconde session commence par une présentation du processus de sélection par la Présidente et le Responsable d'Action. Ensuite, Pour chacun des projets, une présentation a été faite par le rapporteur R1 sur la base de son propre rapport et de ceux des experts externes, puis par le rapporteur R2 et le R3.

Chaque projet est discuté en séance par l'ensemble des membres du jury sauf en cas de conflits d'intérêt. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt sont dirigés vers une salle d'attente, ils n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s)

concerné(s). A l'issue de chacune de ces discussions, une décision a permis de pré-affecter chaque projet dans une des trois catégories suivantes :

- 1) A (projet sélectionné pour audition)
- 2) B (projet nécessitant un second tour de table avec l'ensemble du jury avant décision finale pour audition)
- 3) C (projet non sélectionné pour audition)

Finalement, un consensus robuste a été atteint. Le comité a établi une liste définitive de 12 projets à auditionner.

Les membres du jury ont préparé une liste de questions spécifiques pour chaque projet à auditionner, portant principalement sur des points sur lesquels le jury aimerait davantage des précisions. L'ANR s'est chargée de compiler les questions pour chaque projet et de les laisser à la disposition de chacun.

#### **d. Déroulement des auditions (8-9-10 février 2022)**

Les auditions se sont déroulées le 8-9-10 février 2022 en visioconférence.

Les 12 porteurs de projets retenus pour audition ont immédiatement été prévenus par courriel de leur sélection avec proposition d'un horaire de passage. Les porteurs ont également été prévenus des modalités de déroulement de cette audition (durée de la présentation et du temps de questions, nombre de personnes pouvant participer à la présentation, recommandations sur les attentes du jury, en particulier pour la présentation).

Les 20 porteurs pour lesquels le projet n'a pas été retenu pour audition ont également été immédiatement prévenus de la décision du jury par courriel.

##### *Déroulement de l'audition (8-9-10 février)*

Précédemment aux auditions, des tests de l'outil Webex ont été effectués avec chaque porteur de projet (plus ses collaborateurs) afin de vérifier la connexion de chacun et de s'assurer de leur maîtrise de l'outil, notamment le partage d'écran et le déroulement d'un diaporama.

Les 12 projets présélectionnés ont été auditionnés. Les membres du jury en potentiel conflit d'intérêt sont sortis de la salle virtuelle et n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux notations ni aux votes sur le projet concerné.

Les auditions se déroulaient de la manière suivante : environ une heure par projet dont 8 minutes de présentation par le porteur du projet (accompagné par maximum 2 membres du consortium), 40 minutes d'échanges entre le jury, le porteur du projet et ses accompagnants, suivies de 10 minutes de délibération préliminaire du jury (en l'absence des représentants du projet).

Chaque membre du comité donnait une appréciation (A, B ou C) et devait justifier son choix.

Après chaque journée : discussion sur chaque projet auditionné avec la possibilité de modifier sa note d'appréciation.

L'ensemble des projets (retenus ou non au financement) a fait l'objet d'un rapport résumant les points forts et les points faibles du projet, ainsi que les améliorations possibles.

## 6. Résultats

Après l'audition de tous les projets, le jury a délibéré et décidé à l'unanimité du classement final des projets : 6 projets ont été proposés pour financement à l'Etat.

La liste des projets proposés pour le financement est donnée en Annexe 2.

## 7. Bilan général de la sélection de l'AAP Un océan de solutions

La première édition de l'appel « Un océan de solutions » a été publiée le 8 juin 2021 pour une date de soumission des projets le 18 novembre 2021, les établissements partenaires devant par ailleurs soumettre les lettres d'engagement et le document administratif et financier signés avant le 30 novembre 2021. Cet AAP a ainsi permis de sélectionner 6 projets pour une dotation attribuée de 14,957 M€ (sur un montant global pour l'AAP de 28 M€), les candidatures étaient ouvertes à tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Pour chacun des 22 projets, les rapports détaillés qui ont été adressés aux porteurs de projet, ont été rédigés suivant un format standard et sont une synthèse des avis initiaux des trois rapporteurs, des évaluations des experts externes et des délibérations collectives du jury sur le projet.

Les 6 projets proposés pour financement couvrent 4 des 7 défis adressés par l'appel. En effet, trois projets concernent le défi 6, tandis que les défis 1, 2 et 4 sont adressés chacun par un projet.

## 8. Remarques et recommandations

Le jury considère que cet AAP est une excellente initiative de soutien à la recherche pour une bonne compréhension du fonctionnement de l'océan et des socio-écosystèmes marins afin d'identifier de solutions pour la protection et préservation des océans, et les usages durables et équitables.

Le jury considère que le processus de sélection a pu se dérouler correctement, en dépit des difficultés posées par la pandémie de Covid-19.

Le jury a estimé que aucune coupe budgétaire n'était justifiée pour les projets sélectionnés.

## Annexe 1 – Composition du jury

### **Présidente**

**Pr. Monika Rhein**

Bremen University, Bremen, Allemagne

### **Vice-Présidente**

**Dr. Rachel Tiller**

SINTEF Ocean AS, Trondheim, Norvège

### **Membres**

**Pr. Angel Borja**

AZTI, Pasaia, Espagne

**Pr. Isaac Rodrigues Dos Santos**

University of Gothenburg, Gothenburg, Suède

**Pr. Joseph LaCasce**

University of Oslo, Oslo, Norvège

**Pr. Mathias Middelboe**

University of Copenhagen, Copenhagen, Danemark

**Pr. Gert-Jan Reichart**

Royal Netherlands Institute for Sea Research, Texel, Pays-Bas

**Dr. Olivia Rendon**

Plymouth Marine Laboratory, Plymouth, Royaume Uni

**Pr. Sergio Rossi**

UniSalento, Lecce, Italie

**Pr. Robert van Woesik**

Florida Institute of Technology, Melbourne, Etats-Unis

**Pr. Carlos Sebastian Villasante Larramendi**

University of Santiago de Compostela, Santiago de Compostela, Espagne

## Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement



Acronyme & Titre du projet	Responsable scientifique et technique	Etablissement coordinateur
<b>CLIMArcTIC</b> Des impacts régionaux aux impacts globaux du changement climatique en Arctique : une perspective interdisciplinaire.	Mme Camille Lique	IFREMER
<b>FUTURE-OBS</b> Observatoire augmenté pour les socio-écosystèmes côtiers.	M. Eric Thiébaud	Sorbonne Université
<b>FUTURISKS</b> Risques côtiers passés à futurs dans les territoires d’Outre-Mer insulaires tropicaux français : des impacts aux solutions.	Mme Virginie Duvat	CNRS
<b>LIFEDEEPER</b> Vivre Ensemble dans le futur : vulnérabilité des écosystèmes profonds face à la potentielle exploitation des ressources minérales.	Mme Marie Anne Cambon	IFREMER
<b>MEDIATION</b> Développements méthodologiques pour un jumeau numérique robuste et efficace de l’océan.	M. Laurent Debreu	INRIA
<b>RiOMar</b> Observer et anticiper l’évolution des zones côtières françaises sous influence des fleuves au 21e siècle.	M. Christophe Rabouille	CEA